

Le Programme Intérêt général (PIG), mis en place par le Département du Tarn, vise à apporter des solutions à des problèmes spécifiques en matière d'amélioration de l'habitat :

- ⇒ maintien à domicile des personnes âgées, qui peut nécessiter l'adaptation du logement à la perte d'autonomie,
- ⇒ lutte contre la précarité énergétique,
- ⇒ lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- ⇒ prévention des risques technologiques.

Il concerne l'amélioration de l'habitat pour :

les propriétaires occupants et locataires les plus démunis rencontrant des difficultés sociales et économiques, de précarité énergétique et de handicap ou de perte d'autonomie ou de mal logement pour leur permettre de se maintenir dans un logement décent et lutter contre l'habitat indigne

les propriétaires bailleurs lorsque le logement loué a fait l'objet d'un signalement au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (*PDLHI*) ou par le biais du Fonds de Solidarité pour le Logement (*FSL*) et qu'il est occupé.

Le PIG permet l'accompagnement des propriétaires occupants et bailleurs disposant d'un logement dégradé en cours de location dans leur projet de rénovation de l'habitat et d'intervenir de façon durable et qualitative sur le parc privé pour réhabiliter le patrimoine bâti.

QUEL EST LE PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DU PIG ?

C'est l'ensemble des communes du territoire départemental du Tarn à l'exclusion des communes comprises dans le périmètre d'une OPAH en cours d'animation au démarrage du présent programme, ou qui démarrerait durant l'exécution du présent programme ([cf. lien vers site ADIL 81 listant les OPAH](#)).

Le PIG s'applique donc sur les territoires suivants

Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
 Communauté de Communes du Carmausin Segala
 Communauté de Communes Tarn et Agout
 Communauté de Communes du Lautrecois Pays d'Agout
 Communauté de Communes du Cordais et du Causse
 Communauté de Communes Cordais et du Causse – 4 C
 Communauté de Communes Lauragais Revel Sorezois
 Communauté de Communes Tarn Agout
 Communauté de Communes Val 81
 Communauté de Communes Lautrécois Pays d'Agout

Il ne s'applique pas sur les territoires suivants

Communauté d'Agglomération Castres Mazamet
 Communauté de Communes Centre Tarn – 3 CT
 Communauté de Communes Monts d'Alban et du Villefranchois
 Communauté de Communes Sor et de l'Agout
 Communauté de Communes Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc
 Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux
 Communauté de Communes Haute Vallée du Thoré

Attention : sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, en ce qui concerne les travaux de rénovation énergétique, ils sont gérés dans le cadre du Programme RENOAM. En revanche, les travaux d'adaptation des logements et les travaux lourds sont gérés dans le cadre du PIG.

QUEL EST LE RÔLE DE L'OPÉRATEUR ?

Dans le cadre de travaux d'amélioration de l'habitat, l'opérateur du PIG, assistant à maîtrise d'ouvrage, apporte conseils et assistance gratuits auprès des propriétaires. Il réalise des visites, diagnostics afin de déterminer les travaux à réaliser. Il conseille les propriétaires en vue d'établir un programme de travaux cohérent et s'assure de la possibilité de sa réalisation.

Il accompagne les ménages aux demandes de subventions, en établissant les plans prévisionnels de financement et le dépôt des dossiers, notamment auprès de l'ANAH.

Pour les ménages en difficulté un accompagnement sanitaire, juridique et social peut également être mis en place.

QUELLE EST SA DURÉE ?


La convention est conclue pour une période d'un an reconductible 2 fois soit une durée maximale de 3 ans, elle a pris effet le 4 mars 2020.

CONTACTS :

SOLIHA

2bis Avenue Général de Gaulle


81100 CASTRES

 05.63.62.50.20

SOLIHA

163 avenue François Verdier

81000 ALBI

 05.63.48.10.80